

**AVIS PUBLIC****ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant le 14 juin 2016 :

**REGLEMENT REG-380 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR L'AVENUE SAGUENAY ET LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 556 000 \$**

Le règlement REG-380 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 août 2016.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 31<sup>e</sup> jour d'août 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.*